

Novembre 2005

Québec, le 30 novembre 2005

Monsieur Pierre L'Heureux
Directeur général
Collège Mérici
755, chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1S 1C1

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation institutionnelle du Collège Mérici

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 11 novembre 2005, des mesures prises par le Collège Mérici pour donner suite au rapport d'évaluation institutionnelle. La Commission apprécie les actions que le Collège a entreprises et elle note que d'autres sont en voie d'être réalisées.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait adressé au Collège trois recommandations. Le Collège devait mettre en place les éléments du système d'information dans les plus brefs délais afin d'assurer un suivi rigoureux de ses programmes d'études autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue créditée. Le Collège devait également porter une attention particulière à la gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'embauche, le soutien et l'aide en cas de difficultés. Enfin, le Collège devait mieux évaluer ses projets d'investissements et assurer un suivi minutieux, à moyen et long termes, de toutes ses activités complémentaires de manière à maximiser les retombées positives.

De façon plus particulière, en ce qui concerne la recommandation qui vise la mise sur pied du système d'information dans les plus brefs délais, le Collège a réalisé des actions qui ont pourvu les programmes de DEC de données statistiques, notamment sur le cheminement scolaire des élèves et ce, autant au campus de Québec que de celui de Gatineau.

Le Collège procède également à la collecte de données qualitatives et il entend les renouveler sur une base annuelle. La mise sur pied d'un système d'information qui permettra un suivi rigoureux des programmes d'études reste toutefois à compléter. Parmi les actions à réaliser, il y a la fiche d'information programme rassemblant toutes les informations pertinentes à la gestion des programmes d'études ainsi que l'intégration des données relatives à la formation continue au système de gestion des cohortes prévue pour l'année 2005-2006.

Le Collège a entrepris des actions visant l'amélioration de la gestion des ressources humaines. Il a mis sur pied un programme de santé globale visant, entre autres, à accroître le plaisir de travailler au Collège et l'adhésion du personnel. Le Collège a aussi procédé à une collecte de données qualitatives lui confirmant que les objectifs poursuivis en matière d'amélioration du climat de travail et de l'adhésion du personnel sont en bonne voie d'être atteints. De plus, le Collège complètera d'ici juin 2006 l'implantation d'un programme d'appréciation de tout son personnel. La Commission note que le plan de développement stratégique du Collège comprend d'autres actions, notamment en ce qui concerne l'aide aux employés et le recrutement, qui sont de nature à améliorer la gestion des ressources humaines. Dans l'ensemble, les mesures adoptées par le Collège et celles à venir répondent adéquatement à la deuxième recommandation. La Commission prendra connaissance, avec intérêt, des résultats obtenus par le Collège à cet égard.

La Commission avait également recommandé au Collège de mieux évaluer ses projets d'investissements et d'assurer un suivi minutieux de toutes ses activités complémentaires. L'établissement s'est donné une orientation stratégique à cet effet dans son plan de développement 2004-2007. Les actions retenues au plan de travail vont dans le sens de la recommandation de la Commission et comprennent, entre autres, l'obligation d'un plan d'affaires. D'autres actions telle l'analyse détaillée de la rentabilité financière du campus de Gatineau, l'abandon d'un projet de formation en ligne et la gestion plus serrée des unités autofinancées sont autant d'exemples démontrant la volonté du Collège d'améliorer l'évaluation de certains projets et de faire des choix mieux éclairés permettant une gestion financière plus saine. Enfin, le Collège s'est doté d'un outil de gestion et de suivi budgétaire lui permettant de suivre l'état de ses revenus et de ses dépenses. La Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

La Commission reconnaît les efforts entrepris par le Collège Mérci pour répondre aux recommandations du rapport. Elle estime que les suites apportées à la recommandation portant sur la gestion des ressources humaines et celle portant sur l'évaluation des projets d'investissement sont satisfaisantes.

Elle prend bonne note des actions entreprises et prévues en vue de satisfaire à la recommandation portant sur la mise en place des éléments du système d'information. Elle demande au Collège de l'informer des mesures qu'il aura prises pour compléter l'ensemble des éléments de ce système.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur